



[www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch)



# INFORMATION COMMUNALE



©Terrapon-Photos.ch

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Au lendemain d'une élection communale qui, en ce qui me concerne, n'a pas eu le résultat escompté, il est temps pour moi de vous dire **merci** pour les cinq années que vous m'avez permis de vivre. Celles-ci ont été excessivement riches d'enseignements en tous genres.

En 2016, fort de mes 57 années d'expérience de vie, je pensais tout connaître, ou presque, de la gente humaine. Il ne m'a pas fallu bien longtemps pour comprendre que j'étais loin du compte et que les années à venir allaient être synonymes pour moi d'une véritable formation en sociologie qui me permet aujourd'hui de vous proposer le petit traité suivant :

Dès les premiers jours, j'ai appris que pour la plupart des habitants, la définition géométrique du mot « commune » se résume à un territoire de forme ronde dont le diamètre n'excède que très rarement les cent mètres. Et tout ce qui se passe à l'intérieur de ce périmètre revêt d'une importance capitale et doit être traité en priorité par les autorités. Dans la mesure où il existe un cercle par individu, on comprend vite qu'un élu communal est en fait un générateur de frustrations.

Après quelques mois de formation, on fait connaissance avec les nostalgiques du colonialisme. Ils vous ont laissé le temps de prendre vos marques avant de se manifester. Mais voilà qu'ils vous abordent en vous expliquant quel est leur rang dans cette société que vous administrez. Le but étant de vous faire comprendre que vous leur devez une considération à la hauteur de la manne fiscale qu'ils représentent et que cela doit servir de base à l'idée d'un traitement équitable des citoyens.

Au milieu de ce microcosme, vous avez ceux qui considèrent que les lois et les règlements

communaux ne sont que des atteintes inacceptables à leur liberté. Le simple fait que vous ayez l'idée de les soumettre à ces entraves fait de vous le plus grand incapable que la planète connaisse.

Et puis il y a ceux qui vous aiment bien. En tous les cas jusqu'au moment où vous leur communiquez une décision qui ne va pas dans le sens de ce qu'ils espéraient. Un simple rappel recommandé pour non-paiement de facture peut susciter une haine féroce.

Et enfin il y a la hauteur des clochers. Quand le citoyen quitte son fameux périmètre d'intérêt, c'est bien souvent pour s'arrêter à l'ombre du campanile de son village. Deux décennies ne suffisent manifestement pas à cultiver le vivre ensemble d'une commune fusionnée.

Soyons honnête, ce constat aurait pu être fait dans n'importe quelle commune du canton ou du pays. Mais il n'en est pas moins sûr qu'il n'y ait pas de meilleure place que celle d'un syndic pour apprendre à connaître la population d'une commune.

Dans quelques jours, la porte de la salle du conseil communal se fermera derrière moi et je partirai bien plus riche de connaissances que le jour où je l'ai passée pour la première fois. Pour cela, Chères concitoyennes, Chers concitoyens, **je vous adresse mes plus sincères remerciements.**

Daniel Terrapon  
Votre futur ex-syndic

**PROFITEZ  
DES PAGES DE  
L'INFORMATION COMMUNALE  
POUR FAIRE CONNAITRE  
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

-----

Insertion  
d'annonces publicitaires  
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale  
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73  
[b.eltschinger@labrillaz.ch](mailto:b.eltschinger@labrillaz.ch)



## COMMUNE DE LA BRILLAZ

# ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 19 avril 2021 à 20 h 00  
à la salle polyvalente à Lentigny**

### Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2020  
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))
3. Comptes 2020  
(disponibles à l'administration communal et sur le site [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))
  - 3.1 Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 3.2 Rapport de la commission financière
  - 3.3 Approbation des comptes
4. Budget des investissements 2021 : modification
  - 4.1 Etablissement scolaire La Brillaz : mobilier classes primaires
    - 4.1.1 Rapport de la commission financière
    - 4.1.2 Vote du crédit y relatif
5. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques
  - 5.1 Rapport de la commission financière
  - 5.2 Vote
6. Divers

Le Conseil communal

<b>Bilan au 31 décembre 2020</b>		
<b>ACTIF</b>		
<b>Disponibilités</b>	<b>CHF</b>	<b>2'202'208.49</b>
Caisses et CCP	CHF	2'202'208.49
<b>Avoir</b>	<b>CHF</b>	<b>3'062'587.74</b>
Compte courant Etat de Fribourg	CHF	539'349.69
Débiteurs Impôts Anticipé	CHF	10.15
Débiteurs	CHF	729'596.20
Débiteurs Paroisse de La Brillaz acomptes versés	CHF	150'075.80
Débiteurs impôts 2015-2020	CHF	1'643'555.90
<b>Placements</b>	<b>CHF</b>	<b>32'322.08</b>
Placements bancaires	CHF	31'921.08
Actions et parts sociales	CHF	400.00
Immeubles Onnens	CHF	1.00
<b>Actifs transitoires</b>	<b>CHF</b>	<b>4'768.05</b>
<b>Patrimoine administratif / Investissements</b>	<b>CHF</b>	<b>10'538'616.36</b>
Terrains (en zone d'utilité publique)	CHF	282'646.20
Eau canalisations	CHF	42'698.50
STEP (canalisations)	CHF	1'440'844.55
Installations pour évacuation des ordures	CHF	342'844.95
Trottoirs	CHF	182'252.95
Routes et trottoirs Onnens	CHF	1'023'299.35
PGEE Lentigny	CHF	31'314.00
Adduction d'eau source Maison Rouge	CHF	243'270.50
Réfection route de Lovens 01	CHF	15'600.00
Réfection captage Lentigny	CHF	243'055.45
Ouvrages de génie civil, routes	CHF	161'565.75
Ouvrages de génie civil, adductions	CHF	54'836.45
Station d'épuration et collecteurs	CHF	264'719.85
Route de Cottens	CHF	2'584.95
Evacuations eaux Meinoud + haut village LE, Grande Fin	CHF	2'434.65
Routes : génie civil	CHF	140'272.05
Ouvrage génie civil : épuration, collecteur	CHF	112'654.35
Arrêts de bus	CHF	218'440.55
Appartement école d'Onnens	CHF	43'042.05
Bâtiment école d'Onnens	CHF	92'714.25
Bâtiment PPE Onnens	CHF	50'156.85
Salle polyvalente	CHF	2'043'031.05
Ecoles	CHF	14'250.65
Complexe communal	CHF	160'416.00
Ecole de Lentigny rénovation extérieure	CHF	97'019.35
Ecole de Lentigny création classe enfantine	CHF	89'214.80
Bâtiment communal - transfert appartement	CHF	16'366.30
Ecole de Lentigny Caméléon	CHF	2'468'278.20
Ecole 1901	CHF	229'115.61
Cimetières	CHF	6'074.10
Parcs publics	CHF	19'733.05
Déchetterie	CHF	6'072.60
Routes forestières	CHF	30'501.00
Mobilier, machines, véhicules	CHF	80'783.40
Nouvelle mensuration cadastrale	CHF	100'255.30
Butte de tir	CHF	7'619.90
Reprise des infrastructures	CHF	108'694.60
Concept global de mobilité	CHF	69'916.25
Objets amortis avec valeur CHF 1.00 au bilan	CHF	26.00
<b>Prêts et participations permanentes</b>	<b>CHF</b>	<b>314'019.05</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>CHF</b>	<b>16'154'521.77</b>

<b>Bilan au 31 décembre 2020</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>Engagements courants</b>	<b>CHF</b>	<b>592'225.63</b>
Créanciers	CHF	91'934.00
Autres créanciers	CHF	477'857.73
Impôts paroisses	CHF	3'307.95
Dépôts de garantie	CHF	8'000.00
Capital dotation commission scolaire	CHF	11'125.95
TVA		
<b>Dettes à court terme</b>	<b>CHF</b>	<b>-</b>
<b>Dettes à moyen et long terme</b>	<b>CHF</b>	<b>4'183'500.00</b>
<b>Provisions</b>	<b>CHF</b>	<b>449'627.77</b>
<b>Passifs transitoires</b>	<b>CHF</b>	<b>349'367.25</b>
<b>Réserves</b>	<b>CHF</b>	<b>6'230'855.84</b>
Réserve obligatoire P.C.	CHF	256'003.05
Réserve obligatoire Service des Eaux	CHF	193'061.99
Réserve épuration des eaux - taxe de base	CHF	2'049'779.57
Réserve obligatoire Ordures	CHF	122'540.34
Réserve épuration - Taxe d'exploitation	CHF	5'771.50
Réserves d'investissements	CHF	333'586.15
Réserve nouvelle mensuration	CHF	318'908.55
Réserve routes	CHF	1'455'827.25
Réserve - bâtiments	CHF	1'189'054.95
Réserve aménagement locaux de l'administration	CHF	4'787.54
Réserve école maternelle et AES	CHF	17'534.95
Autres réserves	CHF	284'000.00
<b>Fortune</b>	<b>CHF</b>	<b>3'668'144.45</b>
<b>Résultat</b>	<b>CHF</b>	<b>680'800.83</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>CHF</b>	<b>16'154'521.77</b>

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	658'251.14	79'376.10	639'095.00	72'100.00	592'691.07	103'956.40
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	122'103.20	4'103.85	126'575.00		109'766.15	1'522.00
02.	ADMINISTRATION GENERALE	536'147.94	75'272.25	512'520.00	72'100.00	482'924.92	102'434.40
1.	ORDRE PUBLIC	229'283.80	114'179.15	259'822.20	140'000.00	174'120.80	68'764.10
12.	JUSTICE	64'976.00		64'976.00		53'977.00	4'947.40
14.	POLICE DU FEU	102'690.85	58'203.50	104'485.00	60'000.00	112'937.55	65'079.55
15.	MILITAIRE	774.10		1'575.00		1'197.00	
16.	PROTECTION CIVILE	59'266.95	55'975.65	84'489.60	80'000.00	4'508.35	-1'262.85
172	PROTECTION DE LA POPULATION COMMUNALE			2'046.00			
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	1'575.90		2'250.60		1'500.90	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'285'070.56	127'417.35	2'506'859.45	158'523.80	2'392'064.80	185'001.70
20.	ECOLES	2'285'070.56	127'417.35	2'506'859.45	158'523.80	2'392'064.80	185'001.70
200.	ECOLE ENFANTINE	154'958.10		155'987.40		152'327.95	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'362'136.80	23'169.10	1'433'350.20	15'100.00	1'360'877.65	24'375.00
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	152'884.75	92'135.85	161'690.00	115'500.00	161'172.75	127'717.00
220.	ECOLES SPECIALISEES	325'452.75		353'491.25		371'017.60	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	21'055.40		15'600.00		20'417.85	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	17'064.35	173.30	23'120.00		21'186.35	160.85
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	6'660.00		11'705.00		5'392.90	
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	21'014.03	1'109.40	36'820.00	3'000.00	40'875.65	2'480.90
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	10'666.60		12'250.00		23'418.20	
292.	BUS (CS)	143'308.85	644.00	145'000.00		139'340.00	300.00
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	7'193.00		15'230.00		7'871.80	
294.	CAMPS / COLONIE / LOTO (CS)	51'860.48	10'185.70	113'615.80	24'923.80	75'705.80	29'967.95
295.	INFORMATIQUE (CS)	10'815.45		28'999.80		12'460.30	

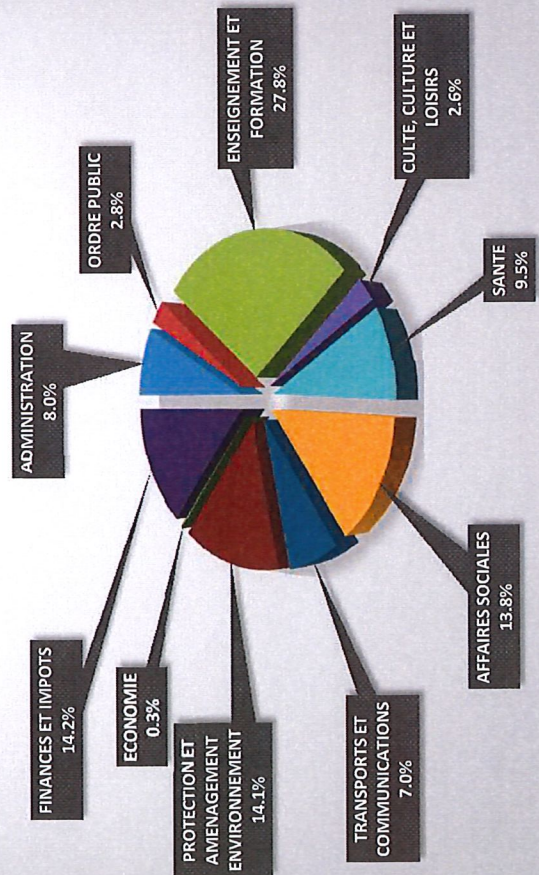
Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	214'336.00	12'120.00	242'568.00	22'600.00	217'761.15	22'135.00
30.	CULTURE	95'714.40		98'983.00		95'990.45	
33.	PARC PUBLIC	57'208.00		67'405.00		46'004.85	
34.	SPORT	21'438.85		26'510.00		23'410.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	39'974.75	12'120.00	49'670.00	22'600.00	52'355.85	22'135.00
4.	SANTE	781'173.40	6'434.50	760'410.60	6'800.00	759'921.80	9'696.80
40.	HOPITAUX	33'592.35		36'260.70		33'727.05	
41.	HOMES MEDICALISES	544'298.60		515'181.45		517'434.40	
44.	SOINS AMBULATOIRES	185'168.45		185'168.45		167'624.70	
45.	PROPHYLAXIE	5'635.60	610.00	8'800.00	800.00	22'638.45	
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	12'478.40	5'824.50	15'000.00	6'000.00	18'497.20	9'696.80
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'131'700.43	67'589.65	1'198'403.00	63'350.00	1'176'762.26	123'096.90
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'836.40		1'850.00		1'832.20
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	134'859.20	8'206.25	171'205.00		170'928.90	5'599.95
541.	ECOLE MATERNELLE	103'683.48	57'547.00	95'001.35	61'500.00	128'653.61	95'484.75
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	530'847.60		528'609.85		527'569.15	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS			2'500.00			
58.	ASSISTANCE	362'310.15		401'086.80		349'610.60	20'180.00
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	572'936.61	113'071.45	623'232.70	106'250.00	627'039.64	118'789.70
61.	ROUTES CANTONALES	79'869.00		79'654.00		78'175.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	478'613.61	113'071.45	528'345.70	106'250.00	535'363.64	118'789.70
64	TRAFIC FERROVIAIRE	14'454.00		15'233.00		13'501.00	



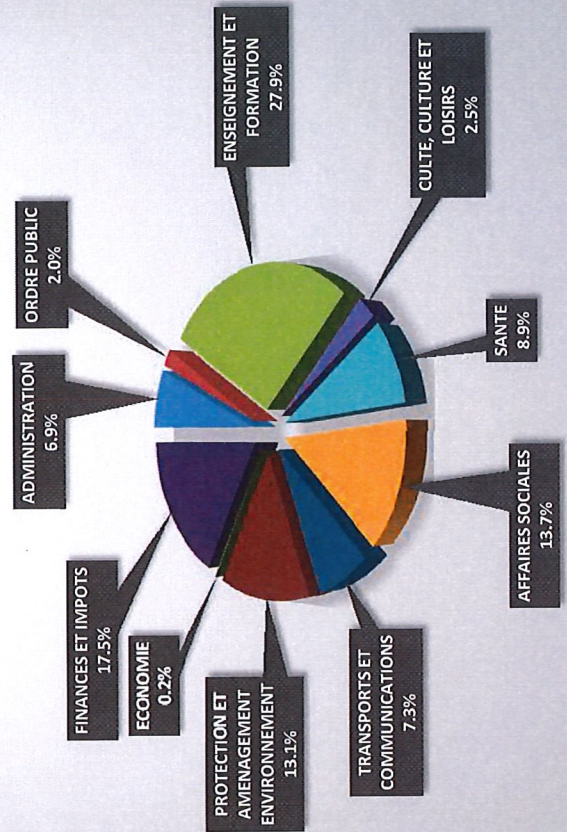
Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'158'374.56	1'064'131.86	1'096'262.00	989'150.00	1'124'268.98	1'030'362.68
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	365'088.00	365'088.00	325'750.00	325'750.00	364'493.55	364'493.55
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	440'120.90	440'120.90	424'000.00	424'000.00	421'086.80	421'086.80
720.	ORDURES MENAGERES	178'731.11	178'731.11	167'000.00	167'000.00	169'850.43	169'850.43
740.	CIMETIERE	15'873.65	11'107.95	14'845.00	5'400.00	9'577.05	16'741.90
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	150.45		775.00		1'198.45	
780.	PROTECTION DE LA NATURE	3'777.30	753.90	3'500.00		8'138.15	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	154'633.15	68'330.00	160'392.00	67'000.00	149'924.55	58'190.00
8.	ECONOMIE	21'559.85		23'192.70		15'029.75	281.00
80.	AGRICULTURE	222.15		1'495.00		534.85	281.00
81.	FORETS	21'337.70		21'697.70		14'494.90	
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'170'870.01	7'320'037.13	1'350'472.60	7'158'367.75	1'506'174.90	7'565'728.45
90.	IMPOTS	26'908.29	6'253'048.25	79'000.00	6'055'189.00	96'421.79	6'446'205.95
930	PEREQUATION FINANCIERE		459'769.00		459'769.00		466'822.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'133'234.52	595'682.68	1'260'745.40	632'682.55	1'146'062.46	639'009.85
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	463'921.73	456'130.08	515'971.80	487'467.20	498'282.10	490'546.10
942.	BATIMENTS ECOLES	290'611.00	20'933.20	316'406.45	21'120.00	260'737.45	23'053.20
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	337'395.30	30'458.35	382'393.30	36'100.00	345'090.15	34'923.55
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	41'306.49	59'798.25	45'973.85	59'635.35	41'952.76	62'124.20
945.	PATRIMOINE FINANCIER		28'362.80		28'360.00		28'362.80
99.	AUTRES POSTES	10'727.20	11'537.20	10'727.20	10'727.20	263'690.65	13'690.65

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	658'251.14	79'376.10	639'095.00	72'100.00	592'691.07	103'956.40
1.	ORDRE PUBLIC	229'283.80	114'179.15	259'822.20	140'000.00	174'120.80	68'764.10
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'285'070.56	127'417.35	2'506'859.45	158'523.80	2'392'064.80	185'001.70
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	214'336.00	12'120.00	242'568.00	22'600.00	217'761.15	22'135.00
4.	SANTE	781'173.40	6'434.50	760'410.60	6'800.00	759'921.80	9'696.80
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'131'700.43	67'589.65	1'198'403.00	63'350.00	1'176'762.26	123'096.90
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	572'936.61	113'071.45	623'232.70	106'250.00	627'039.64	118'789.70
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'158'374.56	1'064'131.86	1'096'262.00	989'150.00	1'124'268.98	1'030'362.68
8.	ECONOMIE	21'559.85		23'192.70		15'029.75	281.00
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'170'870.01	7'320'037.13	1'350'472.60	7'158'367.75	1'506'174.90	7'565'728.45
	TOTALISATION	8'223'556.36	8'904'357.19	8'700'318.25	8'717'141.55	8'585'835.15	9'227'812.73
	Résultat	<b>680'800.83</b>		<b>16'823.30</b>		<b>641'977.58</b>	

Comptes 2020



Comptes 2019



Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	2'703.30		55'000.00		29'888.10	
<b>02.</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>2'703.30</b>		<b>55'000.00</b>		<b>29'888.10</b>	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	2'703.30		55'000.00		29'888.10	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	90'273.35		3'056'605.40	14'000.00	161'461.20	15'920.35
<b>62.</b>	<b>ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL</b>	<b>90'273.35</b>		<b>3'056'605.40</b>	<b>14'000.00</b>	<b>161'461.20</b>	<b>15'920.35</b>
62.500.2	Régularisation des emprises			19'305.40			
62.501.00	Concept global de mobilité	7'245.50		7'300.00		840.05	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	493.55		26'000.00		19'461.70	
62.501.02	Aménagement des arrêts de bus LE			194'000.00			
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	13'660.35				33'827.75	
62.501.9	LE Réfection de la route de Chaffeuru crédit d'étude	47'951.15		110'000.00			
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	20'922.80		2'700'000.00		59'141.70	
62.506.0	Achat véhicules et machines					48'190.00	
62.611.0	Participations de tiers				14'000.00		
62.661.0	Subventions cantonales						15'920.35
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	88'185.20	54'002.20	2'746'116.40		330'613.50	303'126.35
<b>70.</b>	<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT</b>	<b>70'323.85</b>	<b>21'728.00</b>	<b>525'483.65</b>		<b>36'639.05</b>	<b>118'563.75</b>
<b>700.</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>	<b>70'323.85</b>	<b>21'728.00</b>	<b>525'483.65</b>		<b>36'639.05</b>	<b>118'563.75</b>
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens			15'483.65			
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	48'528.05		80'000.00		3'601.00	
700.501.06	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO			400'000.00			

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge	21'795.80		30'000.00		33'038.05	
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		7'891.10				110'707.25
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens		6'284.40				2'374.50
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens		7'552.50				5'482.00
<b>71.</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>	<b>11'165.40</b>	<b>32'274.20</b>	<b>2'220'632.75</b>		<b>251'780.40</b>	<b>184'562.60</b>
<b>710.</b>	<b>COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY</b>		<b>32'274.20</b>	<b>2'000'499.35</b>		<b>19'827.50</b>	<b>184'562.60</b>
710.501.00	Taxe d'entrée AESC					8'329.15	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC			150'499.35		11'498.35	
710.501.10	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO			1'850'000.00			
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		32'274.20				184'562.60
<b>711.</b>	<b>COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS</b>	<b>11'165.40</b>		<b>220'133.40</b>		<b>231'952.90</b>	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	285.15		121'433.40		38'862.90	
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	10'880.25		98'700.00		193'090.00	
<b>720.</b>	<b>ORDURES MENAGERES</b>	<b>6'695.95</b>				<b>42'194.05</b>	
720.501.3	Aménagement déchetterie	6'695.95				42'194.05	
8.	ECONOMIE					78'500.00	48'000.00
<b>81.</b>	<b>FORETS</b>					<b>78'500.00</b>	<b>48'000.00</b>
81.501.0	Aménagem. de routes forestières 01					78'500.00	
81.661.0	Subventions cantonales						48'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9.	FINANCES ET IMPOTS	38'237.86	810.00	351'000.00		-600'462.80	-367'046.70
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	38'237.86	810.00	351'000.00		107'587.95	3'570.00
942.	BATIMENTS ECOLES	38'237.86	810.00	337'000.00		72'445.90	
942.503.0	Rénovation bâtiment	14'000.00		20'000.00			
942.503.6	Ecole de Lentigny	24'237.86		317'000.00		72'445.90	
942.600.0	Vente de terrains (lotissements)		810.00				
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES			14'000.00		35'142.05	3'570.00
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens			14'000.00		887.65	
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété					34'254.40	
944.661.0	Subventions cantonales						3'570.00
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-708'050.75	-370'616.70
999.590.0	Report charges investissements					-708'050.75	
999.690.0	Report produits investissements						-370'616.70
TOTAUX		219'399.71	54'812.20	6'208'721.80	14'000.00		
RESULTAT			164'587.51		6'194'721.80		



Multifiduciaire Fribourg SA  
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg  
Rue Faucigny 5 | Case postale 992 | CH-1701 Fribourg  
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle  
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle  
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

**Rapport de l'organe de révision**  
au Conseil communal et à la Commission financière  
de la Commune de La Brillaz

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de La Brillaz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

*Responsabilité du Conseil communal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 16'154'521.77 ainsi qu'un excédent de revenus de CHF 680'800.83.

Fribourg, le 12 mars 2021

Multifiduciaire Fribourg SA

Geoffrey Kessler  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Marc Baudin  
Expert-réviseur agréé

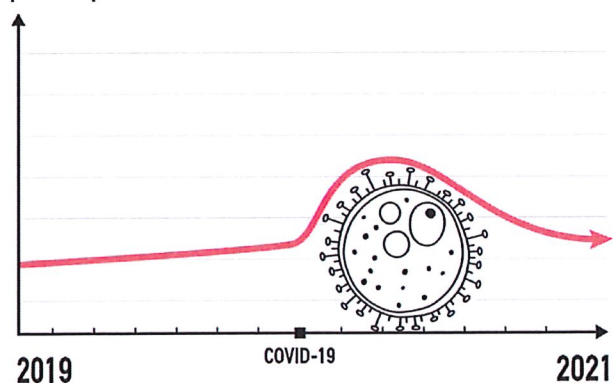
Annexes : comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan, annexe hors bilan)

### 3. Comptes 2020

Dans l'histoire des hommes, il y a des années qui sortent de l'ordinaire et 2020 en fait partie. Les impacts économiques de la pandémie Covid-19 avec laquelle nous vivons depuis plus d'une année n'ont pas manqué de se faire remarquer dans les comptes de notre commune. Bien heureusement avec des effets positifs.

Avec un excédent de recettes de CHF 680'800.83 au lieu des CHF 16'823.30 budgétés, dire que 2020 fut financièrement une année faste est une évidence. Il faut cependant prendre garde à ne pas considérer ce résultat comme une continuité aux exercices précédents.

Les excellents résultats des années passées ont toujours été dus à des rentrées fiscales très nettement supérieures aux montants budgétés. A contrario, en 2020, ce sont principalement des dépenses bien en-dessous des estimations (- CHF 476'761,90 / - 5,45%) qui expliquent le résultat de cette année particulière. Les restrictions imposées par la pandémie ont bien entendu chamboulé l'organisation communale. Si quelques dépenses non prévues ont dû être faites, nombre d'activités ont dû être supprimées, principalement au niveau scolaire.



Nerf de la gerre pour les communes, la manne de l'impôt sur les revenus a reculé de CHF 356'404.35 par rapport à 2019. Une diminution qui s'explique par la baisse du coefficient de 2,4 points, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais qui est plus marquée que celle prévue au budget (- CHF 206'160.55). Étonnamment, le revenu de l'impôt sur la

fortune n'a pas subi de baisse par rapport à l'année précédente.

La totalité des revenus fiscaux présente un résultat 4,25% (CHF 206'160.55) supérieur aux attentes. Un résultat qui s'explique entre autres par les impôts sur le bénéfice des personnes morales qui sont supérieurs au budget de 470%. Situation due à la vente exceptionnelle et partielle d'une entreprise. De leur côté, les ventes immobilières ont été plus nombreuses qu'estimées et ont généré un revenu (mutations et gains immobiliers) supérieur au budget de CHF 89'618.70.

Quand bien même l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 a été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il n'y a pas lieu d'attribuer le bénéfice 2021 aux réserves, celles-ci étant vouées à disparaître prochainement. L'excédent de recettes sera par conséquent versé au capital de la commune. Il ne sera pas de trop pour assumer les effets Covid-19 qui, avec la deuxième vague de ces derniers mois, s'annoncent encore plus marqués que prévu, selon l'estimation élaborée récemment par le Service des communes.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter les comptes 2020 qui présentent un total des charges de CHF 8'223'556.36 et des revenus de CHF 8'904'357.19 pour un bénéfice de CHF 680'800.83.



## Commentaires détaillés sur les comptes de fonctionnement 2020 par chapitre

### 02. Administration générale

La situation pandémique a redistribué les priorités et c'est avec pragmatisme que le Conseil d'Etat a offert la possibilité aux communes de repousser d'une année l'introduction du nouveau plan comptable MCH2. Cette opportunité ayant été saisie par l'exécutif communal, la mise à niveau des systèmes informatiques concernés n'a donc pas eu lieu. C'est pourquoi le compte 02.311.1 présente une charge inférieure de CHF 18'144.35 (-69,25%) par rapport au budget.

Le 7 décembre 2020, sur proposition du conseil communal, l'Assemblée communale a voté une dépense extraordinaire de CHF 50'000.- pour offrir un soutien Covid-19 aux commerces (CHF 43'100.-) et aux sociétés locales (CHF 6'900.-). Ce montant s'inscrit en quasi-totalité sous le compte 02.366.0.

### 20. Ecoles

Le matériel scolaire est désormais grandement pris en charge par le Canton. Ce transfert de charges n'a pas été pris en compte correctement au moment de l'élaboration du budget et il en résulte un différentiel de - CHF 12'463,30 (cpte 201.310.0 / 211.310.0).

La gestion de l'accueil extrascolaire (cptes 219) s'est vue passablement perturbée durant la fermeture des écoles au printemps. Si le nombre d'enfants « feu bleu » s'est résumé à sa plus simple expression, les salaires des accueillantes ont été assurés dans leur totalité quand bien même la commune n'a pas eu droit aux RHT. A contrario, les prestations non fournies n'ont bien naturellement pas été facturées aux parents. Le déficit annuel de l'AES a été, en finalité, supérieur de CHF 14'558.90 (+31,5%) par rapport au budget.

Les camps, qu'ils soient d'hiver ou d'été, ont dû être annulés et les autres activités scolaires n'ont pu avoir lieu que partiellement. Si certains frais de location n'ont pas

pu être entièrement récupérés, la totalisation des comptes 294. présente néanmoins des charges inférieures au budget de moins 54% (CHF 61'755.32).

Du côté de l'informatique scolaire, les ordinateurs qui auraient dû être livrés en début de printemps ne l'ont été qu'en fin d'année. Un retard de livraison en lien avec les baisses de production dues aux fermetures momentanées d'usines pour cause de Covid-19. Les frais de leasing prévus à cet effet n'ont bien naturellement pas été facturés. Le cpte 295.316 voit donc une dépense réduite de CHF 14'202.85 (- 93%).



Dans sa globalité, le chapitre Ecole propose des charges inférieures de CHF 221'788.89 au budget soit - 8.85%.

### 34. Sports

Pandémie oblige, les manifestations prévues n'ont pas pu se tenir. Les subventions extraordinaires prévues en soutien des organisateurs (CHF 5'450.-) n'ont, en conséquence, pas été versées.

### 35. Autres loisirs

Si en finalité l'excédent de dépenses de ce chapitre est quasiment identique à celui budgété (CHF 27'854.75), il est indéniable que s'il est un domaine qui a connu une année 2020 chamboulé, c'est bien celui-là.

Les traditionnels abonnements CFF ont été achetés comme chaque année pour un montant de CHF 28'000.- mais en raison des restrictions de mouvements leurs ventes ont logiquement été bien moindre que les autres années. A contrario, les animations socioculturelles n'ont pas pu se réaliser et cette situation a réduit la dépense prévue de CHF 7'200.-.



#### 540. Protection de la jeunesse

Ce chapitre qui concerne le placement des enfants en crèche et chez les mamans de jours présente des charges en nette diminution par rapport à l'année précédente et au budget (-CHF 36'345.80 /-21%). Il faut savoir ici qu'à l'instar de nombreuses communes, les subventions ont été versées malgré la fermeture quasi-totale des structures d'accueil durant le printemps. Cette diminution de charges correspond donc à une baisse du nombre d'enfants placés. Y a-t-il un lien avec les restrictions Covid-19 et le télétravail ? La question reste posée !



#### 62. Routes communales

L'entretien de nos routes communales a nécessité des dépenses inférieures de CHF 49'632.- aux estimations. Un montant issu de diverses petites solutions plus économiques que prévues et un hiver relativement doux en sont les principales raisons.

#### 700. Approvisionnement en eau

La publication des données communales sur le portail AquaFri (Cadastre cantonal des infrastructures d'eau potable et de défense incendie) est une obligation légale à laquelle nous ne pouvions pas nous soustraire. Ce qui semblait être un simple transfert de données s'est avéré plus complexe que prévu. Une situation qui a nécessité un grand nombre d'heures de travail de la part d'un prestataire externe. Raison pour laquelle le coût des honoraires s'est élevé à CHF 26'193.55 au lieu des CHF 6'000.- prévus.

#### 720. Ordures ménagères

On se rappelle d'un temps où les écoliers collectaient les vieux papiers pour finan-

cer la course d'école. Dans le même ordre d'idée, en 2019 encore, la revente du papier et du carton participait à l'équilibrage des comptes en terme de gestion des déchets. Ce temps est bien révolu et il s'agit maintenant de payer pour leur élimination. Le coût de la gestion des vieux papiers pour notre commune est passé de CHF 3'824.60 en 2019 à CHF 10'088.05 en 2020.



#### 942. Bâtiments écoles

Le fonctionnement et l'entretien des bâtiments dédiés aux écoles auront coûté 8,15% de moins qu'escompté (-CHF 25'795.45). Ceci en raison entre autres de travaux prévus et non réalisés à Lovens et dans le bâtiment 1901. A contrario, les mesures d'hygiène imposées par la pandémie ont obligé l'achat de matériel quadruplant la facture annuelle par rapport à 2019.

#### 943. Autres bâtiments

La faible fréquentation des bâtiments publics en raison de la pandémie et des interdictions d'activités qui y sont liées a eu un effet financier positif sur les coûts d'entretien. Ceci, rajouté à quelques travaux effectués par le personnel communal en lieu et place d'entreprises, fait que les comptes de ce chapitre présentent des dépenses inférieures de 11,77% par rapport au budget (-CHF 44'988.-).



Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	50'000.00		55'000.00		29'888.10	
<b>02.</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>50'000.00</b>		<b>55'000.00</b>		<b>29'888.10</b>	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	50'000.00		55'000.00		29'888.10	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	65'000.00					
<b>20.</b>	<b>ECOLES</b>	<b>65'000.00</b>					
<b>290.</b>	<b>ADMINISTRATION SCOLAIRE</b>	<b>65'000.00</b>					
290.506.00	Mobilier classes primaires	65'000.00					
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2'796'000.00		3'056'605.40	14'000.00	161'461.20	15'920.35
<b>62.</b>	<b>ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL</b>	<b>2'796'000.00</b>		<b>3'056'605.40</b>	<b>14'000.00</b>	<b>161'461.20</b>	<b>15'920.35</b>
62.500.2	Régularisation des emprises			19'305.40			
62.501.00	Concept global de mobilité			7'300.00		840.05	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	11'000.00		26'000.00		19'461.70	
62.501.02	Aménagement des arrêts de bus LE			194'000.00			
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens					33'827.75	
62.501.9	LE Réfection de la route de Chaffeiru crédit d'étude	85'000.00		110'000.00			
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	2'700'000.00		2'700'000.00		59'141.70	
62.506.0	Achat véhicules et machines					48'190.00	
62.611.0	Participations de tiers				14'000.00		
62.661.0	Subventions cantonales						15'920.35

Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	2'605'000.00		2'746'116.40		330'613.50	303'126.35
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	425'000.00		525'483.65		36'639.05	118'563.75
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	425'000.00		525'483.65		36'639.05	118'563.75
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens			15'483.65			
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	25'000.00		80'000.00		3'601.00	
700.501.06	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO	400'000.00		400'000.00			
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge			30'000.00		33'038.05	
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						110'707.25
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens						2'374.50
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						5'482.00
71.	PROTECTION DES EAUX	2'180'000.00		2'220'632.75		251'780.40	184'562.60
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	2'000'000.00		2'000'499.35		19'827.50	184'562.60
710.501.00	Taxe d'entrée AESC					8'329.15	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	150'000.00		150'499.35		11'498.35	
710.501.10	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO	1'850'000.00		1'850'000.00			
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						184'562.60
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	180'000.00		220'133.40		231'952.90	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	100'000.00		121'433.40		38'862.90	
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	80'000.00		98'700.00		193'090.00	
720.	ORDURES MENAGERES					42'194.05	
720.501.3	Aménagement déchetterie					42'194.05	
8.	ECONOMIE					78'500.00	48'000.00
81.	FORETS					78'500.00	48'000.00
81.501.0	Aménagem. de routes forestières 01					78'500.00	
81.661.0	Subventions cantonales						48'000.00

Compte	Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9.	FINANCES ET IMPOTS	4'870'000.00		351'000.00		-600'462.80	-367'046.70
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	4'870'000.00		351'000.00		107'587.95	3'570.00
942.	BATIMENTS ECOLES	4'860'000.00		337'000.00		72'445.90	
942.503.0	Rénovation bâtiment			20'000.00			
942.503.10	Bâtiments communaux : crédit cadre	4'500'000.00					
942.503.6	Ecole de Lentigny	360'000.00		317'000.00		72'445.90	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	10'000.00		14'000.00		35'142.05	3'570.00
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	10'000.00		14'000.00		887.65	
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété					34'254.40	
944.661.0	Subventions cantonales						3'570.00
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-708'050.75	-370'616.70
999.590.0	Report charges investissements					-708'050.75	
999.690.0	Report produits investissements						-370'616.70
Totaux		10'386'000.00		6'208'721.80	14'000.00		
Résultat			10'386'000.00		6'194'721.80		

#### 4.1. Etablissement scolaire La Brillaz : mobilier classes primaires

Le mobilier scolaire actuel dans les classes de 5H-6H date de plus d'une trentaine d'années. Le temps des classes en « rang d'oignons » est révolu.

Les journées scolaires changent très rapidement. De nouveaux concepts didactiques sont examinés et testés. Le progrès technologique conduit à un changement constant des supports pédagogiques. La vieille salle de classe se transforme en salle d'enseignement multifonctionnelle qui propose de la place pour la communication et l'interaction.

Ce mobilier permet l'utilisation de tout l'espace d'une salle de classe de manière à ce que l'enfant puisse travailler en groupe mais également de manière individuelle. La pandémie Covid-19 a démontré cette nécessité.

La table assis-debout ScuolaBOX séduit par son ergonomie, sa fonctionnalité, sa stabilité et sa flexibilité. Elle permet à l'enfant de travailler soit en position debout soit en position assise.



Cette infrastructure s'inscrit dans la continuité de la classe flexible qui offre la possibilité à l'enfant de s'asseoir de différentes manières favorisant ainsi un meilleur apprentissage. Les élèves l'adaptent à leurs besoins en réglant la hauteur et l'inclinaison du plateau à l'aide des vérins à gaz, et ce facilement et sans bruit.

ScuolaBOX est complétée par la chaise ScuolaFLEX. Ces deux articles font leurs preuves au quotidien auprès de plusieurs milliers d'élèves. Le certificat de qualité GS garantit sa conformité avec toutes les normes en matière de fonctionnalité, de stabilité et de sécurité.



Lors de la construction de l'école Caméleon, ce même mobilier a été installé dans les classes de 7H-8H. Le conseil communal désire continuer l'aménagement des salles de classe moderne et adaptée pour les enfants de 5H-6H. Cela représente l'acquisition de 50 pupitres et de 50 chaises pour un montant de CHF 65'000.00 (TVA comprise).

Le financement est prévu par la trésorerie communale. L'amortissement annuel sera de 15% soit une charge annuelle sur le budget de fonctionnement de CHF 9'750.00.

**Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'achat de ce nouveau mobilier pour un montant de CHF 65'000.00.**

## 5. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques.

Les changements induits par la loi d'application du 17 septembre 2020 de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent (LAJAR, ROF 2020\_120) obligent le conseil communal à revoir son règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques.

Les modifications sont les suivantes :

Article 3, alinéa 1 ;

L'impôt sur les machines à sous et appareils de jeux d'adresse passe de CHF 400.- à 100.- par année au maximum.

L'impôt sur les appareils de distraction tels que flipper, table vidéo et billard est purement et simplement supprimé.

Ce sont les seules modifications sur ce règlement.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de l'approbation du règlement par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Dès lors le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques tel que présenté ci-après.



## COMMUNE DE LA BRILLAZ

**Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques**

L'Assemblée communale

Vu l'article 23 de la loi sur les impôts communaux (LCo) du 10 mai 1963 (RSF 632.1) ;  
Vu l'article 84 de la loi sur les commune (LCo) du 25 septembre 1980 (RSF 140.1),

Edicte :

- Buts** **Art. 1** La commune perçoit un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution.
- Champ d'application** **Art. 2** Sont soumis à l'impôt les jeux d'adresse de grande envergure et les appareils automatiques de distribution sis sur le territoire communal et exploités dans un but commercial.
- Définition** **Art. 3** <sup>1</sup> L'impôt est perçu par an et par appareil selon le tarif suivant :
- Jeux d'adresse de grande envergure CHF 100.-
  - Distributeurs automatiques :
    - Distributeurs de boissons CHF 200.-
    - Distributeur de cigarettes CHF 200.-
- <sup>2</sup> L'impôt est calculé pro rata temporis ; en cas de fraction de mois, le mois compte en entier.
- Obligation d'annoncer** **Art. 4** Les propriétaires ou détenteurs d'appareils sont tenus de les annoncer sans délai et par écrit au conseil communal.

- Voies de droit
- Art. 5** <sup>1</sup> Une réclamation peut être soulevée auprès du conseil communal dans les trente jours dès la notification de la taxation.
- <sup>2</sup> La décision sur réclamation du conseil communal est sujette à recours auprès du Tribunal cantonal dans les trente jours dès la notification.
- <sup>3</sup> La réclamation et le recours doivent être écrits, brièvement motivés, contenir les conclusions, et les moyens de preuve ou tout autre document utile doivent être joints.
- <sup>4</sup> Le contentieux des amendes est régi par l'article 86 alinéa 2 LCo.
- Amendes d'ordre
- Art. 6** <sup>1</sup> La violation du devoir d'annonce prévue à l'article 4 donne lieu à la perception d'une amende de 20 à 1'000.- francs (art. 84 al. 2 LCo), sans préjudice de l'impôt dû.
- <sup>2</sup> Le conseil communal prononce les amendes en la forme de l'ordonnance pénale. Une opposition peut être soulevée par écrit auprès du conseil communal, dans les 10 jours dès la notification de l'ordonnance pénale (art. 86 al. 1 et 2 LCo).
- Abrogation
- Art. 7** Le règlement du 29 avril 2002 relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques est abrogé.
- Entrée en vigueur
- Art. 8** Ce règlement entre en vigueur à la date de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par l'Assemblée communale du

Le Syndic

La Secrétaire

Daniel Terrapon

Brigitte Eltschinger

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le .....

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Didier Castella



## BILAN DE LEGISLATURE 2016 - 2021

### GENERALITES

Au terme d'une législature, il est de coutume pour le conseil communal encore en place de regarder par-dessus son épaule et de prendre le temps de faire le bilan des cinq années écoulées. Un exercice qui permet de prendre conscience du travail accompli et de l'investissement consenti.

A quelques jours de voir un nouvel épisode de la vie communale débiter, un bilan de législature est aussi le moyen de passer le témoin à une nouvelle équipe en lui confiant un atelier bien rangé.

Pour ne rien oublier, ouvrons tiroirs et buffets...

### CONSEIL COMMUNAL

Comme lors des trois législatures précédentes, les démissions ont été trop nombreuses. Pour des raisons professionnelles, personnelles ou encore de changement de domicile, ce ne sont pas moins de 14 conseillères et conseillers qui ont siégé à la table de l'exécutif. Certains pour l'entier de la législature, d'autres pour quelques mois seulement.

Si ce nombre peut paraître énorme, il entre dans une certaine normalité. Depuis la fusion en 2001, la moyenne par législature est de 14,5 conseillers/ères par législature. Cela démontre bien qu'endosser la veste d'élue/communal/e est une chose complexe et que la charge de travail est souvent bien supérieure à celle imaginée.

Alors remercions ici toutes les personnes qui ont donné de leur temps durant cette législature:

Beatrix Guillet - Vanessa Joye Safavi - Christine Chammartin Auer - Michel Rey - Claude Mettraux - Richard Jandali - Roland Kalberer - Daniel Terrapon - Thomas Chappuis - Olivier Mettraux - Fabio Carlucci - Daniel Bouzon - Alexandre Krattinger - Grégoire Yerly.

### *Deux projets de fusion*

Ce ne sont pas moins de deux projets de fusion qui ont été traités durant la législature écoulée et, si dans les deux cas ils se sont soldés par un échec, les raisons en sont bien différentes.

Une première idée de fusion à quatre communes avec Autigny, Chénens et Cottens a fait l'objet d'une année de travail intense de novembre 2017 à octobre 2018. Bien malheureusement, le conseil communal de Cottens ayant en finalité refusé de présenter le projet à sa population et celui de Chénens l'ayant soumis à conditions, il a fallu se résoudre à oublier cette idée.

Début 2019, fort des travaux précédents, les communes d'Autigny, Chénens et La Brillaz ont lancé un nouveau projet à trois communes. Les vieux démons ayant la peau dure, le conseil communal de Chénens a rapidement ressorti ses conditions à la poursuite des travaux. Après plusieurs va-et-vient et des « oui-non bien au contraire » le projet s'est résumé à une fusion Autigny - La Brillaz. Quand la future mariée ne veut pas...

Convaincu du bienfondé stratégique de cette fusion à deux communes, le conseil communal a invité la population aux urnes le 9 février 2020. Les citoyennes et les citoyens de La Brillaz, à l'opposé de ceux d'Autigny, ont rejeté le mariage. Force est de constater que l'exécutif n'a pas su convaincre la population qu'un tient vaut mieux que deux tu l'auras.

Espérons que le non prononcé à cette occasion ne portera pas préjudice à nos trois villages lors d'une prochaine idée de redéfinition du paysage politique de notre région.

### *Communication*

En juin 2016, par le changement de sa couverture, l'info communale prenait une

pointe de modernisme. C'est à l'automne 2018 qu'elle a connu une véritable cure de jouvence avec une nouvelle mise en page, une impression toute en couleur et l'arrivée d'encarts publicitaires utilisés essentiellement par les acteurs économiques de notre commune.



Courant 2020, par la nécessité de pouvoir informer rapidement en raison de la pandémie, le besoin de disposer d'un moyen moderne de communication s'est fait cruellement sentir. Le conseil communal a fait dès lors le choix de travailler avec l'application My Local Services proposée par « La Poste ». Un système qui sera également fort utile aux sociétés locales pour annoncer leurs manifestations dès que celles-ci seront à nouveau possibles.

### **La pandémie Covid-19**

Le 13 mars 2020 la Suisse prenait la réelle mesure de la gravité de la pandémie Covid-19. Ce même jour, le conseil communal se réunissait en urgence afin de prendre les premières mesures en lien avec le semi-confinement ordonné par le Conseil fédéral. Organisation de la fermeture des écoles, gestion des déchetteries, coordination des mesures d'entraides, enquête de proximité auprès des personnes à risques de la commune ont été les nouvelles priorités fixées par la présence de ce virus qui a changé nos vies. Ceci tout en veillant au bon fonctionnement des affaires courantes.

Le conseil communal n'a cessé depuis à veiller à l'adaptation des mesures communales au gré de l'évolution de la pandémie.

Il salue la discipline et la solidarité de la population de La Brillaz qui a permis à notre commune de vivre ces douze derniers mois sans trop de dégâts.

Conscient de la lassitude qui habite chacun d'entre nous, il appelle les citoyennes et les citoyens de La Brillaz à ne pas relâcher leurs efforts afin d'imaginer un retour à la normalité dans les meilleurs délais.

### **ADMINISTRATION**

La législature aura été marquée par les premiers travaux de mise en place d'une gestion électronique des documents GED. La première étape, active depuis fin 2019, consiste en une gestion informatisée des factures créanciers qui permet d'éviter un classement fastidieux de nombreux documents et le visa électronique des factures par les membres de l'exécutif et le responsable des finances.

Les nouvelles priorités définies précédemment ont mis un léger frein à la suite des travaux qui reprendront sans tarder dès que cela sera possible.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le désenchevêtrement des tâches administratives a permis une rationalisation de l'administration communale. La diminution de la charge de travail qui en a découlé a permis d'assurer quelques nouvelles prestations et a évité le remplacement d'un départ naturel d'une collaboratrice.

Le personnel administratif dans son ensemble est resté fidèle à la commune sous la responsabilité de Mme Brigitte Eltschinger, qui assure le fonctionnement hors pair de l'administration communale au bénéfice de la population de La Brillaz.

Le personnel technique a vu la création mi-2018 d'un poste à mi-temps de responsable technique. Ceci dans le but d'assurer la gestion de la police des constructions et pour épauler les conseillers en charge des dicastères des routes, des bâtiments, de l'eau et de l'épuration.

C'est également dans le cadre du personnel de l'édilité qu'un poste d'emploi social a été créé. Ces engagements d'une durée maximale de douze mois ont permis à quatre personnes de retrouver un rythme de travail après plusieurs années d'inoccupation. A cet effet, dans le futur, notre commune collaborera avec le tout nouveau programme d'Insertion Professionnelle de Sarine Ouest IPSO.

## ECOLES

La convention qui liait La Brillaz et Corsey au niveau des écoles a été dénoncée lors de la législature 2011-2016. Ceci principalement en raison de l'arrêt du subventionnement cantonal des transports scolaires prévu par la nouvelle loi scolaire entrée en vigueur en 2015.

Dès les premiers jours de cette législature, le conseil communal s'est attaché à la « construction » d'un cercle scolaire propre à notre commune. Chose faite à la rentrée scolaire 2018-2019.

Dans la même lancée, le transport scolaire a été réorganisé et depuis août 2018 les écoliers de 5H à 8H domiciliés à Lovens et Onnens se rendent désormais à l'école avec les bus de ligne TPF.

Cette législature a également vu la création du conseil des parents qui sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Ce conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

## TRANSPORTS ET MOBILITE

### *Réalisations routières*

Le début de la législature a été consacré à la phase de réalisation de deux projets dont les crédits avaient reçu l'aval de l'Assemblée communale en décembre 2013 déjà :

Conçue et réalisée en collaboration avec le Canton et la commune de Chénens, la piste cyclable et piétonne qui longe la route can-

tonale permet aux adeptes de la mobilité douce de rejoindre la gare de Chénens en toute sécurité. La fréquentation constatée depuis son inauguration en septembre 2017 démontre bien son utilité.



La route de Lovens avait bien besoin d'une cure de jouvence. Les travaux entamés en janvier 2017, qui ont concernés également le remplacement des infrastructures souterraines, ont permis en l'espace d'un semestre de voir la réalisation d'une route correspondant en tous points aux besoins de ses utilisateurs et bordiers.

Par la suite, le conseil communal s'est attaché à des réalisations certes moins conséquentes, mais tout aussi importantes :

La route de la Perreire à Lovens qui permet de rejoindre le réservoir d'eau du même nom et la ferme Yerly avec son dépôt de branches était devenue un véritable champ de nids de poule. L'utilisation en 2018, pour la première fois dans notre commune, d'une technique de gravillonnage a permis d'assainir cette portion de route à un coût intéressant et en adéquation avec le trafic concerné.

L'utilisation des bus de ligne TPF par les écoliers d'Onnens a démontré la nécessité de créer un deuxième arrêt de bus dans ce village. En passant de l'idée en début 2018 à la fin de sa réalisation en novembre de cette même année, ce projet rondement mené a permis d'éviter un long trajet pédestre aux enfants domiciliés à l'ouest de la localité.

Entre sylviculture, loisirs et mobilité douce,

le long chemin qui traverse la forêt de La Buchille a vu son profil redessiné pour offrir une servitude adéquate autant pour les bûcherons que pour les promeneurs en tous genres.

Encore au stade de projets, la réfection des Route du Chêne et La Buchille à Lovens et la Route de Chaffeiru à Lentigny sont en travail sur la table du conseil communal.

Dans le premier cas, la mise à l'enquête a eu lieu fin 2020. En cette fin de législature, le conseil communal est en attente du permis de construire pour donner le feu vert aux entreprises adjudicataires pour qu'elles lancent les travaux qui devraient durer une quinzaine de mois.

Pour la Route de Chaffeiru, l'étude suit son cours et occupera certainement une partie de la future législature.

### **Concept global**

En termes de mobilité, la législature 2016-2021 aura surtout servi à élaborer un concept global qui traite l'entier des modes de transports. Des chemins pédestres au transport individuel motorisé, en passant par l'offre de transport public et les pistes cyclables, nos modes de déplacement ont tous été analysés.

Accompagné d'un bureau d'ingénieurs spécialisés et du SMO (Service cantonal de la Mobilité), le conseil communal a défini les lignes directrices qui serviront de guide aux prochaines législatures.

Limitation de vitesse à 30km/heure dans les zones résidentielles, création de pistes cyclables pour relier nos villages entre eux et à la future Transagglo, chemins pédestres sécurisés et modération de trafic en traversée des localités sont, entre autres, les thèmes qui sont traités dans un document de quelques 70 pages.

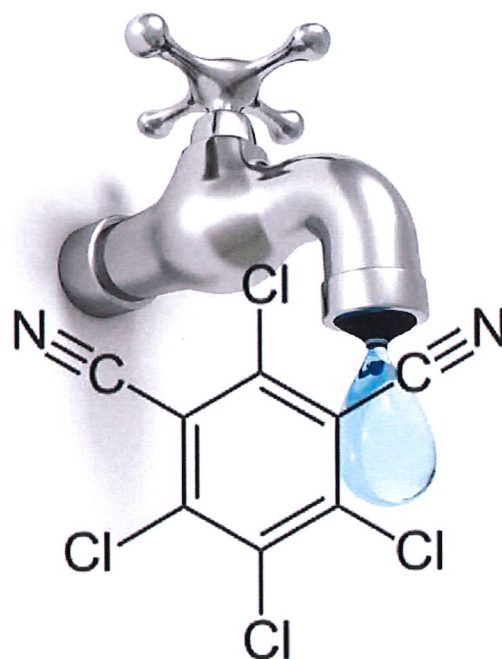
Celui-ci, en cette fin de législature, est en passe de dernier contrôle auprès du SMO. Il sera intégré au PAL lors d'une prochaine révision.

## **APPROVISIONNEMENT EN EAU**

Dans le but de répondre à l'obligation qui est faite aux communes, le conseil communal s'est attaché à l'élaboration du Plan directeur communal des Infrastructures d'Eau Potable PIEP. Celui a été mis à l'enquête fin 2020.

Le conseil communal aurait aimé pouvoir présenter le nouveau Règlement relatif à la distribution de l'eau potable qui découle du PIEP lors de l'Assemblée communale de décembre 2020 et mettre ainsi un point final à ce dossier conséquent. Mais c'était sans compter sur un certain Chlorothalonil qui a bouleversé le monde de l'eau potable dans notre pays.

Ce dernier point, qui a et aura des réper-



cussions sur la capacité de notre commune à vendre l'eau de ses sources, oblige certaines réflexions financières avant de pouvoir clôturer ce dossier.

## **EPURATION**

Initié lors de la législature précédente et voté par l'Assemblée communale en décembre 2015, le raccordement des eaux usées du secteur Lentigny à la STEP de Pensier a été mis en exécution dès le début de la législature. Un chantier d'envergure pour tirer les canalisations nécessaires du bas du Sécheron au carrefour du Chêne en passant par le marais des Nex.

L'installation qui est entrée en fonction en février 2018 a permis par la suite la démolition de la STEP de Lentigny.

Du côté d'Onnens, et comme dit précédemment, il a été profité de la réfection de la Route de Lovens pour y refaire tout le réseau des collecteurs d'eaux usées avec une mise en séparatif. Dans la continuité, il en a été de même avec les collecteurs situés entre Derrey-la-Cabuche et l'exutoire de la Bagne.

### GESTION DES DECHETS

L'arrêt de la STEP de Lentigny a permis d'élaborer la mise aux normes de la déchetterie sise au même endroit. La démolition des installations d'épuration a permis de simplifier la récupération des eaux sur l'ensemble de la surface et de diminuer ainsi les coûts d'un projet jugé jusqu'alors bien trop cher.

En profitant de la quasi-totalité de la zone d'intérêt général, il a été possible d'offrir aux usagers une déchetterie spacieuse. Le sol désormais asphalté a fait rapidement oublier l'époque où, les jours de forte pluie, il fallait penser à mettre des bottes pour venir amener ses déchets.

Avec la mise à disposition permanente des



bennes pour encombrants, ferrailles et bois, la déchetterie communale de Lentigny offre un environnement apprécié de tous.

### CIMETIERE

Si la législature 2011-2016 s'est attaché à la rénovation du cimetière d'Onnens, le conseil communal de celle qui se termine a consacré ses efforts à celui de Lentigny.

Longtemps attendu par certains, la création d'un jardin des souvenirs situé côté route

de la Poste permettra désormais un repos anonyme à ceux qui le désirent.

Le mur d'enceinte, qui montrait des signes de fatigue prononcés, a été assaini sur l'ensemble de son pourtour. Profitant de ces travaux, des allées ont été créées pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et des espaces arborés rendent ce lieu un peu moins austère.



### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Bien vaste domaine dans la mesure où il touche l'ensemble du territoire de la commune.

Le conseil communal a décidé en 2018 d'attaquer de front la problématique de la fameuse zone à bâtir de la Grande Fin à Lentigny en mettant à l'enquête son Plan d'Aménagement de Détail PAD. Sans surprise, c'est une pluie d'oppositions qui est tombée sur ce projet qui, en cette fin de législature, a été déposé auprès des instances cantonales pour approbation.

Issu du constat d'un solde de propriété de la commune d'Avry sur la place de jeux de l'école d'Onnens, le changement de la limite communale du côté de Corjolens a permis de régler une certaine anomalie qui voyait les bâtis de deux exploitations partagées entre deux communes. Ainsi la ferme des Planchettes de la famille Brönnimann se situe désormais entièrement sur le territoire de La Brillaz.

Comme un long serpent de mer, le dossier de la nouvelle mensuration qui occupe la commune depuis plus de dix ans a fait l'ob-

jet d'un suivi particulier. Les divers travaux de géomètre et du cadastre sont maintenant terminés et une mise à l'enquête générale aura lieu dans les premiers mois de la future législature.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le conseil communal de cette législature s'est attaché à définir une stratégie d'utilisation du patrimoine immobilier de la commune qui faisait cruellement défaut. Une première étape a consisté à l'élaboration d'un inventaire qui a permis d'avoir une réelle vision du parc immobilier de la commune et de son état.

Fort de ce constat, le conseil communal a défini des priorités et a planché sur une utilisation adéquate de ces bâtiments en veillant à une répartition proportionnée des activités dans nos trois villages. Après vérification par un bureau d'architectes de la faisabilité de la stratégie définie, il a proposé en décembre 2020 à l'Assemblée communale, qui l'a approuvé, un crédit cadre de 4,5 millions.

Ce vaste projet prévoit la rénovation et la réaffectation de l'école de Lovens pour y abriter l'école maternelle et une crèche, la construction d'un bâtiment pour abriter l'édilité et des locaux de répétitions pour les sociétés locales, la rénovation du château d'Onnens pour y faire une Maison de commune et finalement la redistribution de l'actuelle administration communale pour y loger l'ensemble des activités parascolaires.

La prochaine législature pourra désormais passer de la phase de projet à celle de la réalisation.

## FISCALITE ET FINANCES

La législature 2016-2021 aura été marquée par deux baisses du coefficient de l'impôt sur les personnes physiques et morales.

La première baisse de 2,4 points a été décidée de manière pérenne fin 2018 par l'Assemblée communale. La seconde, toute

récente et de 2 points, est limitée aux exercices 2021 et 2022. L'évolution des finances communales durant les deux prochaines années, en lien avec les répercussions économiques de la pandémie Covid-19, définira de la suite à donner.

Indépendamment aux baisses d'impôts, la situation financière de La Brillaz s'est embellie ces cinq dernières années. Le cumul des réserves et du capital a augmenté de près de 3 millions pour passer à 10,5 millions. A l'aube d'une période qui pourrait bien être plus compliquée, cette manne financière sera la bienvenue.

Les bons résultats de la législature ne doivent cependant pas laisser à penser que La Brillaz est une commune riche. Le demi-million que la commune perçoit au titre de la péréquation intercommunale le démontre bien.

## CONCLUSION

Ce bilan de législature n'est certainement pas exhaustif tant il est difficile de résumer cinq ans de vie d'une commune en quelques pages.

Si dans son ensemble il est des plus positifs, il ne saurait occulter les quelques déconvenues rencontrées par le conseil communal. On pense ici au refus par l'Assemblée communale de l'étude d'une prolongation de la route de Chaffeiru et plus récemment du projet de déplacement de l'arrêt de bus Treysalles pour améliorer la sécurité des écoliers. Une législature ne saurait être faite que de succès.

Si la législature 2016-2021 a vu la réalisation de quelques beaux projets, elle aura surtout permis de définir les lignes stratégiques qui permettront à la commune de La Brillaz d'avancer en sachant où elle va.

## HOMMAGE À M. JEAN-PIERRE MOREL - LENTIGNY



Dans la soirée du 4 novembre 2020, à l'âge de 78 ans, Jean-Pierre nous a quittés pour un autre monde.

Le corps et l'esprit ne pouvaient plus lutter, la maladie cruelle comme trop souvent avait eu raison.

Après une enfance heureuse au Miredieu avec ses parents et sa soeur, après un apprentissage d'employé de commerce dans une étude d'avocat, il deviendra chef de Chancellerie au Tribunal de la Sarine où il travaillera jusqu'à sa retraite.

En 1967, il épouse Lucie Bulliard. De cette belle union naîtront trois enfants, Patricia, Bertrand et Jean-Baptiste. Jean-Pierre était l'heureux grand-père de 8 petits-enfants, ses rayons de soleil.

Le 15 février 1970, à l'âge de 28 ans, il fut élu conseiller communal lors d'une élection mémorable où 3 jeunes plébiscités remportaient une retentissante victoire avec une participation de près de 90 % d'électeurs. Il siégera pendant 20 ans dont 12 ans comme syndic. Pendant toutes ces années, la nouvelle équipe accomplira des travaux d'envergure dont : la baisse des impôts, les différents jumelages scolaires, l'introduction de l'école infantine, la réalisation de trottoirs, la construction de routes, le dé-

placement de la route menant à Cottens et la réalisation des chemins forestiers. Le problème de l'eau potable n'a pas été facile, il a fallu trouver une nouvelle source et construire une station de déférisation. La place de sport des «Papillons» avec 2 magnifiques terrains de foot ainsi que la création dans la cour d'école d'une place publique servant pour l'instruction en plein air.

L'étude du plan régional, avec le développement de constructions d'immeubles locatifs subventionnés ainsi que des zones de villas permettant aux jeunes de la commune de pouvoir revenir ou rester dans leur village. La construction de la Step fut difficile avec des études interminables et de très nombreuses visites de chantier. Voilà en gros, une partie des réalisations effectuées.

Jean-Pierre a su, par sa clairvoyance, par son art de convaincre et sa grande expérience politique, mener à bien les destinées de Lentigny et tout cela sans dictature et sans contrainte. A l'époque, les différends se réglèrent à l'amiable en discutant avec chacun. Les conseillers communaux étaient respectés et l'ambiance entre nous a toujours été formidable.

Après avoir quitté le Conseil suite à de graves problèmes de santé, cette amitié nous manqua et Jean-Pierre proposa de créer une amicale des anciens conseillers intitulé « Les Accablés », qui se retrouve chaque année pour un repas au St-Claude chez notre ami Eric. Pendant plus de 30 ans, nous avons organisé avec nos épouses 25 courses, sorties et visites en Suisse et à l'étranger sans oublier le voyage à Lentigny-France près de Rohanne où nous avons été très bien accueillis par les autorités et la population. Jean-Pierre était une personne attachante et bonne, un brin farceur et à l'écoute des autres. Membre du Choeur Ste-Cécile dès l'âge de 14 ans, il adorait chanter. Il reçut la médaille Bene Merenti et quitta la société pour des raisons de santé à 74 ans.

Jean-Pierre aimait le sport. Footballeur, il fut président du FC St-Claude et du FC Lentigny.

Jean-Pierre fonctionnera également pendant 40 ans comme tuteur et curateur, années pendant lesquelles il aidera de nombreuses personnes à gérer ou à se sortir de situations difficiles.

Il s'est dévoué sans compter pour le bien de la communauté, souvent au détriment de sa famille. La commune de Lentigny ainsi que tous les anciens collègues, les secrétaires, caissiers et employés ont eu la chance d'avoir un syndic clairvoyant, logique et humain.

Aujourd'hui Jean-Pierre tu n'es plus parmi nous mais les souvenirs restent. Que le Créateur te garde une place de choix dans le Paradis.

Au nom de toute la commune, au nom des Accablés et leurs épouses, en cette période difficile, nous disons à toute sa famille, nos sincères condoléances ainsi que nos pensées émues et notre amitié.

Au revoir Jean-Pierre, au revoir l'Ami.

Roland Krattinger



Voyage des «Accablés» et leurs épouses en Italie



## SERVICES & ENTRAIDES

### Cours d'anglais, soutien scolaire

Audrey Devaud, étudiante au Collège de Gambach, est disponible pour donner des cours de soutien de français et allemand aux élèves du niveau primaire. Contact 077 529 04 29.

### Cours de rythmique

Anne Menétréy Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

### Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Thierrin Célia, Onnens	Certificat Croix-Rouge		077 538 98 94
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

### Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

#### Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / [www.adn-soins.ch](http://www.adn-soins.ch)

#### Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / [cat.rossier@outlook.com](mailto:cat.rossier@outlook.com)

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

*Visites à domicile* : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

*Cabinet* : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

#### Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance

# Héranita

... Coiffure

*Dames - Messieurs – Enfants*

*Anita Brünisholz – Morel*

*Brevet fédéral*

*En Meinoud 19*

*1745 Lentigny*

*Tel. 026/466.66.64*



**Implenia**® conçoit et  
construit pour la vie.  
Avec plaisir.

Implenia Suisse SA - Construction Suisse  
Route des Arsenaux 21, 1700 Fribourg, T +41 58 474 37 37

Implenia Suisse SA - Buildings  
Rte du Jura 37A, 1700 Fribourg, T +41 58 474 07 07

[www.implenia.com](http://www.implenia.com)



les Liges de santé  
du canton de Fribourg  
die Gesundheitsligen  
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Liges de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin et Morat.



#### Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – [info@liguecancer-fr.ch](mailto:info@liguecancer-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



#### Dépistage du cancer Fribourg

- Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



#### Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – [voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



#### diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – [info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch)



#### Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – [info@liguepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch) – [www.liguepulmonaire-fr.ch](http://www.liguepulmonaire-fr.ch)



#### PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – [info@peps.ch](mailto:info@peps.ch) – [www.peps-fr.ch](http://www.peps-fr.ch)



## Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET\* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

### Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

### Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



<b>Coaching stop-tabac en 4 séances</b>	<b>Cours stop-tabac en groupe en 4 séances</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Faire le point</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser ses habitudes de consommation</li> <li>• Différencier les avantages et les inconvénients du changement</li> <li>• Planifier l'arrêt</li> </ul> </li> <li><b>2. Préparation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier ses ressources, forces, obstacles</li> <li>• Développer des alternatives</li> <li>• Définir un programme personnalisé</li> </ul> </li> <li><b>3. Action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêter</li> <li>• Appliquer les stratégies pour maintenir la décision</li> </ul> </li> <li><b>4. Consolidation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les acquis</li> <li>• Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes</li> <li>• Évaluer le changement</li> </ul> </li> </ol>	
<b>Entretien d'orientation</b>	
Conseils ponctuels et soutien personnalisé	
<b>Tarifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coaching individuel CHF 200.-</li> <li>• Cours de groupe CHF 150.-</li> <li>• Entretien d'orientation CHF 50.-</li> </ul>	

**Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

\* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le CIPRET fait partie de / Das CIPRET gehört zu



Prévention & promotion de la santé – Prävention & Gesundheitsförderung  
Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, CP, 1701 Fribourg – Freiburg  
T. 026 425 54 10 - info@cipretfribourg.ch - www.peps-fr.ch

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

## REDÉCOUVREZ NOS ACTIVITÉS SPORT ET FORMATION A L'EXTÉRIEUR MARS 2021

NEW

$$14 + 1 = 15$$

- ⊕ Des activités outdoor 14+1 (14 participants + 1 monitrice/moniteur)
  - > Gym outdoor
  - > Nordic Walking
  - > Balades : durée 45 – 60 minutes

NEW

Soutien pour  
l'inscription au  
vaccin COVID

*Ca Bouge  
à la  
Maison*

Gym à la télé: sur la chaîne La Télé  
Vaud Fribourg du lundi au vendredi  
à 9h et 11h, sur Canal Alpha (Jura)  
du lundi au vendredi à 10h

NEW

« En parler » lors  
d'un entretien  
téléphonique

- ⊕ L'Office fédéral des assurances sociales subventionne ce cours parce qu'il aide particulièrement à lutter contre les atteintes liées à l'âge.

### INFOS ET INSCRIPTIONS

[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)  
PRO SENECTUTE FRIBOURG  
Passage du Cardinal 18  
1700 Fribourg

[sportetformation@fr.prosenectute.ch](mailto:sportetformation@fr.prosenectute.ch)  
026 347 12 40  
026 347 12 93  
(n° direct sport, formation et loisirs)

# Sylviance

Institut de Beauté  
& Massages

Sylvie Lippuner-Thürler  
Le Bret 3  
1756 Onnens FR  
Tel. : 026 470 20 96  
Nat.: 079 406 88 15



**Menuiserie Baeriswyl Sàrl**  
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing  
Fenêtres, volets alu, Vélux

**079 371 90 75**

E ntreprise de T ravaux I mmobiliers

**ETI Rochat T.**

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

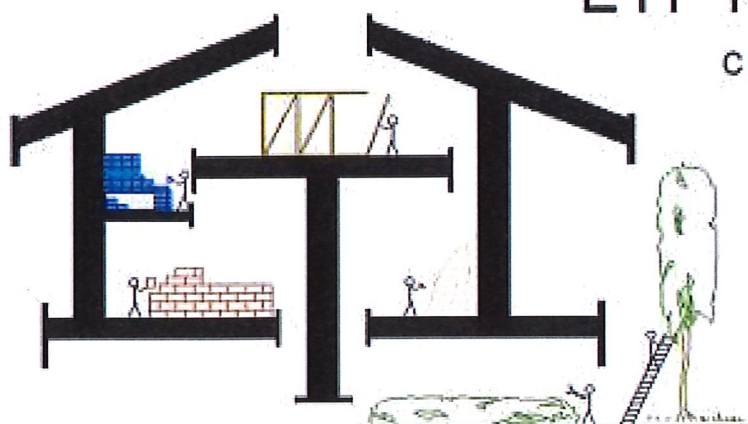
Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi



Pour tous vos travaux

Thierry Rochat  
Rte d'Onnens 18  
1745 Lentigny  
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien  
extérieur et intérieur

E-mail: [thierry.rochat@bluewin.ch](mailto:thierry.rochat@bluewin.ch)



## La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

### Quand ?

mardi – jeudi – vendredi	15h – 18h
mercredi	15h – 19h(30)
samedi	9h – 12h

vacances scolaires : mercredi et samedi  
uniquement

### Quoi ?

- plus de **24'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
  - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
  - Apprenti – étudiant : 15.- par année
  - Adulte : 30.- par année
  - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

### Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne...  
et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres



### Large Vision

Choix de livres en gros  
caractères pour un  
meilleur confort de  
lecture



***Dates importantes !***



Les 8 et 9 octobre 2021, la BRA fête ses 30 ans.

**Suivez-nous sur Facebook !**

## Nos animations !



Consultez notre site pour savoir si elles sont maintenues et pour plus d'infos !



Chaque **1<sup>er</sup> mercredi** du mois de **14h à 15h** - *sauf vacances scolaires*  
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3<sup>ème</sup> mercredi** du mois de **10h à 11h** - *sauf vacances scolaires*  
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

## L'atelier PHILO

Tous les deux mois, le **mercredi** de **14h à 15h**  
**Prochaine rencontre** : 26 mai 2021  
Animé par Mme Silvia Maspoli  
Pour les enfants de 6 à 12 ans : sur inscription mais gratuit



Les CréAteliers

Le **samedi** entre **9h et 11h** : ateliers créatifs  
**Prochain rendez-vous** : 12 mai 2021  
Animés par Madame Sarah Genoud  
Pour les enfants dès 6 ans : gratuit et sans inscription

## Horaire ÉTÉ 2021



Samedi	9h – 12h	<b>Fermeture annuelle</b>
Mercredi	15h – 19h(30)	du 26 juillet au 16 août 2021

dès le 17 août : reprise de l'horaire habituel

Pour plus d'infos...

026 470 21 42  
[biblioavry@bluewin.ch](mailto:biblioavry@bluewin.ch)  
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest  
Route de Matran 24  
1754 Avry-sur-Matran





**IPSO** (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'**ARCOS** et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

**IPSO** se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi.

Cette entreprise propose des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine-Ouest dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Assurer la livraison des repas à domicile, nettoyer les terrasses et jardins. Soutenir ponctuellement les services de l'édilité et entreprises privées : transports à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite, manutention, entretien des chemins forestiers et des infrastructures communales en sont quelques exemples.

La population contribuera elle aussi à élargir le panel de services puisque **IPSO** est également présent pour répondre, dans la mesure du possible, aux idées et besoins de chacun. Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'**ARCOS** est de 30.-/heure.

N'hésitez pas à nous contacter afin d'obtenir la liste des services proposés.

**ARCOS** et le responsable d'**IPSO** se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.



**Contact :**

David Robert, responsable IPSO  
Route de Rosé 49, 1754 Rosé  
079 244 61 13 – [ipso@arcos-sarine.ch](mailto:ipso@arcos-sarine.ch)

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,  
avec nos **Chambres d'hôtes**,  
nous vous offrons un hébergement de proximité



Egalement des cours avec moniteur/trice ou en individuel

**Aquabike - Aquagym**  
**Cours bébés nageurs**  
**Ostéopathie aquatique**

Chez AquaSoins



Bassin avec nage à contre-courant, buses, eau à 31 °

Lucien & Dominique Haller Sobritz  
Route de Chénens 2 – 1742 Autigny / Tél. 079.308.27.29 – 026.477.07.26  
[www.aux-4-elements.ch](http://www.aux-4-elements.ch)      [accueil@aux-4-elements.ch](mailto:accueil@aux-4-elements.ch)



# Fromagerie ONNENS

Cédric Donzallaz  
Rte des Moilles 8  
1756 Onnens  
026/470.12.23  
[cedric.donzallaz@hotmail.com](mailto:cedric.donzallaz@hotmail.com)

Gruyère AOP

Grand Clos

Fondue

Crème Double

Sérac

Plateaux de fromages

**Horaires d'Ouverture :**

**Lundi** 8h-11h 17h-19h

**Mardi** 8h-11h Fermé

**Me-Je-Ve** 8h-11h 17h-19h

**Samedi** 8h-11h30 17h-19h

**Dimanche** 8h-11h 17h-19h



Andrey group, votre fidèle partenaire dans le canton de Fribourg pour des transports en tout genre. Une équipe dynamique de plus de 150 collaborateurs qui est disponible pour répondre à vos diverses demandes.

Notre offre est très variée, service de bennes, transport de béton, bennes basculantes, transports spéciaux, service de grue, autogrues, etc...

Nous sommes également une entreprise spécialisée dans le domaine du traitement des déchets recyclables, le déblaiement de la neige et l'entretien des routes.

Andrey group s'occupe aussi de l'organisation de vos voyages en Suisse et à l'étranger ainsi de vos excursions au moyen de cars de luxe.

Nous nous réjouissons de votre demande d'offre sans engagement bien sûr! La philosophie d'entreprise de „Andrey Group“ se résume en quelques mots: notre but est de conseiller et servir notre clientèle avec professionnalisme et compétence afin de la satisfaire.

[www.andreygroup.ch](http://www.andreygroup.ch) Tél. 026 413 92 00

Le Mouret · St-Silvestre · Bulle · Broc Tavel · Fribourg · Marly · Villars-sur-Glâne





avec le soutien de la



et des communes de  
Autigny - Avry - Chénens  
Cottens - La Brillaz  
Matran - Neyruz  
et de la paroisse de Neyruz

Réouverture de la ludothèque le  
mercredi 10 mars 2021  
uniquement sur rendez-vous

Renseignements sous  
ludo-neyruz.ch  
[ludo.neyruz@bluewin.ch](mailto:ludo.neyruz@bluewin.ch)  
026 477 30 73



My Local Services

Votre place du  
village virtuelle



**COMMUNE DE LA BRILLAZ**

Toutes les informations sur l'actualité communale

Et la possibilité pour les commerces, les artisans et les sociétés locales de la Brillaz de faire connaître leurs activités.





ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

## Faune et forêt victimes du VTT

### Projet de réseaux officiels

*La création de réseaux VTT officiels et de qualité est en cours d'étude afin de canaliser les cyclistes et ainsi assurer un espace de tranquillité suffisant pour la faune. La démarche cherche également à instaurer une charte de comportement à adopter entre les différents utilisateurs de la forêt.*

#### Explosion des « trails » et autres parcours en forêt

Le vélo tout terrain connaît une expansion fulgurante. L'avènement en plus de l'électrification de l'engin n'est pas non plus totalement étrangère à cet engouement. A première vue, nous pourrions que nous en réjouir, l'exercice physique étant généralement très bénéfique à notre santé. Qui plus est, l'impact environnemental de cette activité, nécessitant que peu d'infrastructures et d'un vélo plus ou moins sophistiqué, semble en parfaite adéquation avec l'objectif de réduction de notre empreinte carbone. En ces temps de confinement, il peut librement se pratiquer ou presque. Jusque-là que du positif...

En d'autres termes, les vélos doivent rester sur les routes forestières ou sur des parcours aménagés et officiellement autorisés. Il est utile de rappeler que chaque parcelle de forêt est détenue par un propriétaire et que son accord est nécessaire pour tout aménagement.

#### Projets de parcours VTT

Une officialisation de la pratique du VTT en forêt est nécessaire afin que la faune et les différents utilisateurs y trouvent leur compte, ceci dans un esprit de fair-play et de respect mutuel.



#### Le VTT, une cohabitation compliquée

Le revers de la médaille n'est pas aussi flatteur. Il se présente sous forme d'un dérangement presque permanent de la faune. Les tracés aménagés traversent souvent la forêt de long en large ne laissant que peu de place à des zones de tranquillité où la faune peut se réfugier. De plus, certains vététistes s'équipent de puissantes lampes frontales permettant la pratique sportive à toute heure. Les promeneurs et coureurs à pied se plaignent du manque d'égard à leur endroit. Les cyclistes ne restant pas exclusivement sur les chemins et pistes, la sécurisation des chantiers lors d'abattages devient compliquée et coûteuse. Sans parler des dégâts occasionnés au système racinaire par la creuse de fouilles nécessaires à la réalisation de sauts ou de virages relevés. Ces blessures aux racines favorisent l'entrée de pathogènes et mettent en péril la vie de l'arbre. Ce phénomène peut s'observer après de nombreuses années et provoquer une lente agonie du végétal.

#### Le VTT en forêt : une pratique illégale

En forêt et selon notre législation, le cyclisme est interdit hors des chemins carrossables ainsi qu'en dehors des parcours spécialement réservés.

#### Aménagement sauvage et illégal de pistes VTT

Un projet de réseau dûment autorisé, en collaboration avec les communes, est en cours d'élaboration dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac, mais aussi ailleurs dans le canton. L'objectif est de proposer aux vététistes une offre attractive et de qualité afin de les canaliser. Certains secteurs forestiers retrouveront ainsi le calme nécessaire à l'épanouissement de la faune. Une charte de comportement sera instaurée afin d'assurer un partage harmonieux de l'espace forestier avec les autres utilisateurs, notamment les promeneurs ou encore les exploitants forestiers.

**Amateurs de VTT**  
**Merci pour votre**  
**collaboration !**

*Hauterive, février 2021*

*Frédéric Schneider,*  
*chef du 1<sup>er</sup> arrondissement forestier,*  
*Service des forêts et de la nature*



